Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_07-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-07

En exercice : 30
Présents (P) : 27
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 28

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Sandrine NOGUES

MARCHES D'ASSURANCES
AVENANT N°4 AU LOT N°3
« ASSURANCE DES VEHICULES A MOTEUR »

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_07-DE

Vu *le code de la commande publique, notamment ses articles L.2194-1 et R.2194-5*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1414-4*
Vu *la délibération du conseil communautaire n°2022-107 du 12 décembre 2022 autorisant le Président à valider l'attribution des contrats d'assurances pour la période 2023-2026 aux soumissionnaires désignés par la commission d'appel d'offres et à signer les marchés*
Vu *l'attribution des marchés d'assurances réalisée par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 25 novembre 2022*
Vu *l'avis de la commission d'appel d'offres du 2 avril 2024*
Vu *l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 juin 2024*
Vu *la délibération n°2024-067 du conseil communautaire autorisant le Président à signer les avenants n°1 et 2 au marché des assurances*
Vu *l'avis de la commission d'appel d'offres du 8 décembre 2025*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances, des marchés public et de la communication rappelle à l'assemblée que le marché d'assurance des véhicules à moteur a été attribué à la SMACL pour la période 2023-2026 après une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les conditions de révisions des cotisations sont fixées par les stipulations des marchés en fonction de l'évolution des indices appropriées (indice FFB du coût de la construction pour les dommages aux biens et indice sécurité et réparation automobile pour les véhicules) et de l'évolution du parc des véhicules.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances, des marchés public et de la communication rappelle également, de manière succincte, les avenants déjà conclus sur ce marché :

- Avenant n°1 : majoration exceptionnelle de 15 % liée à la sinistralité enregistrée en 2023 ; cotisation portée de 2 190,06 € HT à 2 950,48 € HT.
- Avenant n°2 : majoration supplémentaire de 70 %, hors indexation suite à une augmentation conséquente et non prévisible du taux de sinistralité ; cotisation annuelle révisée à 4 902,44 € HT à compter du 1er janvier 2025.
- Avenant n°3 : mise à jour de la flotte avec l'ajout d'une remorque et d'un vélo électrique pour 159,14 € HT.

Suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule, il est proposé de conclure un avenant n°4 visant à mettre à jour la flotte assurée. Cet avenant prévoit l'ajout du véhicule suivant :

- Citroën Berlingo (type camionnette / fourgon).

Le coût de cette modification est de 283,86 € HT, soit 341,29 € TTC.

Il vous est donc proposé la passation d'un avenant n°4 au lot n°3 pour un montant de 283,86 € HT soit 341,29 € TTC. Cette augmentation représente 12,96 % du montant initial du marché de 2 190,06 € HT.

Cette modification a été proposée pour avis à la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 8 décembre 2025 qui a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 au lot n°3 « assurance des véhicules à moteur des risques annexes », aux conditions surexposées.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ